

Quelles solutions pour les inscriptions ?

Les permanences :

Salle de réunion à côté de la Mairie – 85320 BESSAY

Le mardi 3 Juin 2025 de 17h00 à 19h00

Le vendredi 6 Juin 2025 de 16h00 à 18h00

Avec votre bulletin d'inscription, la photocopie de votre pièce d'identité recto/verso et votre règlement par chèque ou en espèces.

Inscriptions par internet :

Sur <https://vide-grenier.org>, paiement sécurisé via HelloAsso, puis en envoyant le bulletin d'inscription ainsi que la photocopie de votre pièce d'identité recto/verso par mail sur : bessayanimations@gmail.com

Inscriptions par courrier :

Bulletin d'inscription à nous retourner **AVANT le 6 Juin 2025**, accompagné de la photocopie de votre pièce d'identité recto/verso et de votre règlement par chèque à l'ordre de « Bessay Animations » à :

Bessay Animations
7 rue principale
85320 BESSAY



Bessay Animations

7 Rue principale
85320 BESSAY

bessayanimations@gmail.com

BA
Bessay Animations

**15 JUIN 2025
DE 8H À 17H**

**VIDE
GRENIER**

STADE DE FOOT - 85320 BESSAY

RESTAURATION & BUVETTE SUR PLACE

EXPOSANTS:
3€ le mètre linéaire

INSCRIPTIONS:
<https://vide-grenier.org>
bessayanimations@gmail.com

Accueil et installation des exposants à partir de 6H30

BULLETIN D'INSCRIPTION AU VIDE-GRENIER

Je soussigné(e),

Nom : _____ Prénom : _____

Né(e) le _____ à _____ Département : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Email : _____

Titulaire de la carte d'identité n° / passeport n° : _____

Délivré(e) le _____ par _____

N° immatriculation de mon véhicule : _____

Je loue :

- *un emplacement extérieur de : _____ mètre(s) linéaire(s) X 3€ = _____ €*

⇒ *Ci-joint, mon règlement de _____ €*

Déclare sur l'honneur :

- ne pas être commerçant (e)
- ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

Fait à _____ **le** _____

Signature :

REGLEMENT DU VIDE-GRENIER

Article 1 : L'association « Bessay Animations » est organisatrice du vide-grenier se déroulant sur le terrain de foot - Rue du stade - 85320 BESSAY le dimanche 15 Juin 2025 de 8h00 à 17h00.

L'accueil des exposants débutera à 6H30 par l'entrée du stade de Bessay.

Article 2 : Les réservations sont effectives à réception du dossier complet et du paiement. Les chèques seront débités après la manifestation.

Les emplacements sont attribués par ordre chronologique des inscriptions.

L'exposant doit communiquer les renseignements demandés pour son inscription au registre de la manifestation.

Article 3 : Dès son arrivée, l'exposant s'installera à l'emplacement qui lui est attribué. Les emplacements seront délimités. Aucun véhicule ne pourra être laissé sur les emplacements.

Article 4 : Il est interdit de modifier la disposition des emplacements.

L'organisateur seul sera habilité à le faire si nécessaire.

Article 5 : Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations.

L'exposant s'engage à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (produits dangereux, armes, animaux vivants...).

L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident corporel.

Article 6 : Les places non occupées après 8 h 30 pourront être attribuées à d'autres exposants.

En cas d'impossibilité, l'exposant devra en aviser l'organisateur au moins 1 semaine avant le début du vide-grenier.

Article 7 : Les objets qui resteront invendus ne devront en aucun cas être abandonnés sur le lieu de la manifestation en fin de journée.

L'exposant s'engage donc à ramener les invendus.

Article 8 : La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux, sans qu'elle ne puisse réclamer le remboursement de sa réservation.